



Litige suite à installation chauffage mal faite

Par **Franck**, le **21/05/2011** à **12:18**

Bonjour,

Nous sommes en passe de faire interrompre des travaux d'installation d'un chauffage dans une construction neuve.

En effet nous avons signé un devis chez un installateur local spécialisé dans les installations de chaudière à granule de bois. Cette société fonctionnait avec 2 personnes, soit un ingénieur (le responsable) et un installateur. Nous avons pu constater de la qualité du travail sur un de leur chantier et cela nous convenait parfaitement.

Or pour une raison X ou Y ils ont dû mettre un terme à leur association, l'installateur ayant décidé de quitter la société et c'est donc l'ingénieur qui a entrepris l'installation de la chaudière. Dès les premiers trous percés nous avons constaté qu'il n'était pas très à l'aise manuellement. Même si la chaudière semblait avoir été installée correctement, l'installation des autres tuyaux à été fait avec un amateurisme inquiétant et des horaires complètement décalés (soit de 15h à 0h30).

Sachant que nous avons déjà payé un acompte de 6800 € sur une facture finale que nous estimons à 14 000 € quel recours avons nous pour stopper ce sabotage ?

Comment se résout un litige de ce type ? Faut-il faire une déclaration de malfaçon à l'assurance qui va provoquer une expertise ? Si l'expertise confirme cette malfaçon qui va réparer les dégâts sachant que nous souhaitons bien évidemment qu'une autre entreprise fasse les travaux ?

Par avance merci pour vos réponses